

ASSEMBLEE NATIONALE

27 janvier 2005

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

AMENDEMENT

N° 131

présenté par
M. BESSELAT

ARTICLE 16

Dans le quatrième alinéa de cet article, substituer aux mots :

« en heures supplémentaires »,

les mots :

« comme des heures supplémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.